

**Forum mondial sur la migration et le développement 2018**

**Marrakech, Maroc**

**Journées de la société civile, les 4 et 6 décembre**

***Objectifs, Pactes,* Action*: la mobilité humaine au service des migrants et des sociétés***

**Président de la société civile en 2018** :

Roula Hamati : Centre Régional Transfrontalier pour les Réfugiés et les Migrants

**Coprésidents de la société civile en 2018 :**

Mamadou Goïta : Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives en Développement/IRPAD

Hamza Ibrahim : Conseil suédois pour la jeunesse

**Note conceptuelle**

Introduction et contexte

Le programme de migration a subi une transformation colossale depuis le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) de 2017 qui s’est tenu à Berlin en juin dernier. Nous avons assisté à l’essor des politiques populistes et d’extrême droite, ainsi qu’à une « altérisation » insidieuse des migrants et des groupes religieux, culturels et ethniques minoritaires dans le monde. Toutefois, des progrès ont été réalisés vers une gouvernance internationale positive et une tentative d’établir un consensus sur le traitement des migrants à l’échelle planétaire.

Pour donner suite aux engagements pris dans la Déclaration de New York sur les grands mouvements de réfugiés et de migrants de 2016, les États membres des Nations unies se sont réunis au premier semestre 2018 pour négocier un texte répondant aux défis actuels liés à la migration internationale. Le résultat : un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (le « Pacte mondial » ou le « Pacte ») qui promet une « vision à 360 degrés sur la migration internationale et reconnaît qu’une approche complète est nécessaire pour optimiser les avantages généraux de la migration ». L’adoption de ce Pacte prévue à Marrakech la semaine qui suit le FMMD marquera le début d’une nouvelle ère de gouvernance mondiale en matière de migration.

À l’échelle mondiale, le pacte est considéré comme la « fin du début » pour la gouvernance en matière de migration. Et quelque part cela vrai. La perception et la place de la migration sont irréversiblement passées d’une anomalie à une position centrale dans l’architecture intergouvernementale mondiale. Toutefois, pour les acteurs de la société civile qui s’efforcent depuis des décennies de sensibiliser aux droits des migrants au niveau national, régional et international, la valeur du Pacte ne se mesurera pas aux mots qu’il contient, mais aux changements qu’il produit. Pour la société civile, ce Pacte offre de nouveaux moyens et des possibilités inédites de *poursuivre* notre travail. Ainsi, l’une des tâches qui nous attendent au cours de ces Journées de la société civile sera de comprendre comment le Pacte peut améliorer notre travail en faveur des migrants et avec eux, à tous les niveaux, mais plus particulièrement à l’échelle locale et nationale.

Il est tout aussi important d’examiner quelles peuvent être la contribution et l’influence de la société civile sur la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du Pacte. Nous devons veiller à ce que cette expertise, forgée par des années de travail sur le terrain et d’interaction avec les migrants eux-mêmes, soit reconnue dans la nouvelle structure de gouvernance en matière de migration. C’est d’abord aux États qu’il incombe de concrétiser les engagements pris en politiques et en actions claires, mais ils ne le feront pas seuls. L’Organisation internationale pour les migrations (OIM) jouera un rôle de soutien important. Sous la nouvelle direction d’Antonio Vitorino, l’OIM deviendra le principal point de référence en matière de migration au sein de l’ONU. En tant que telle, elle agira comme autorité de coordination et secrétariat d’un nouveau « Réseau de l’ONU pour les migrations », qui soutiendra les États dans la mise en œuvre du Pacte mondial et son évaluation. Il convient donc de mieux comprendre le rôle de l’OIM, ainsi que des autres agences intergouvernementales et du réseau des Nations Unies. C’est ainsi que nous, en tant que mouvement de la société civile sous toutes ses formes et dans toute son expertise, pourrons mieux comprendre la valeur (et la nécessité) de notre propre travail, tout en collaborant avec d’autres parties prenantes essentielles dans le domaine de la migration.

Le Pacte n’a pas été développé, pas plus qu’il ne sera mis en œuvre, en vase clos. Le nom complet du Pacte mondial pour des migrations « sûres, ordonnées et régulières » est presque identique au libellé de la cible 10.7 du [Programme de développement durable à l’horizon 2030](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E), le texte expliquant clairement le lien entre migration et développement durable. Le document mentionne également une série d’instruments internationaux contraignants en matière de droits de l’homme sur lesquels il s’appuie.

S’il la manière dont les mécanismes du Programme 2030 et des deux Pactes mondiaux s’alimenteront réciproquement et fonctionneront ensemble reste à définir précisément, l’une des tâches que nous devons nous fixer au cours des Journées de la société civile consiste à étudier comment tous ces mécanismes peuvent être reliés et informés par notre propre travail sur les droits des migrants. Et bien qu’en tant que société civile, nous soyons des exécutants, nous sommes également des observateurs. Maintenant que deux accords intergouvernementaux ont été adoptés pour une mobilité humaine plus sûre, il est temps d’envisager comment, lorsque nous ou d’autres mesurons les progrès d’un processus, nous l’associons à des efforts pour mesurer les autres.

Depuis plus de dix ans, la société civile se réunit dans l’espace du FMMD pour mettre au point des stratégies et défendre son plaidoyer, ainsi que pour échanger et s’inspirer mutuellement. Les recommandations issues des discussions des Journées de la société civile organisées dans le cadre du FMMD de Berlin en 2017 constituaient la base du document [« Maintenant et comment : DIX ACTES pour le Pacte mondial](http://www.madenetwork.org/ten-acts)». Cette importante contribution de sensibilisation actuelle liée au Pacte mondial a été signée par plus de 250 organisations de la société civile. En outre, dans le cadre de l’élaboration du Pacte mondial, la société civile a organisé de nombreuses consultations thématiques à l’échelle nationale, régionale et mondiale. Le FMMD continue d’offrir un espace important à la société civile et aux acteurs gouvernementaux pour partager leurs points de vue et favoriser le lien entre politiques et pratiques. Cette année, les Journées de la société civile du FMMD permettront d’étudier comment s’impliquer dans tous ces domaines et compléter (et non reproduire) notre plaidoyer et notre action en faveur de chacun d’eux, ainsi que comment assurer la cohésion de cette démarche. Dans le cadre de cette discussion et en s’appuyant sur les [12 Recommandations de la société civile pour l’avenir du FMMD](http://madenetwork.org/latest-news/call-sign-12-civil-society-recommendations-future-gfmd?hp), il conviendra de réfléchir aux moyens d’affiner, de redynamiser et même de réinventer FMMD afin d’être certains qu’il est adapté aux objectifs des années à venir.

**La participation de la société civile**

En 2018, 280 représentants de la société civile de plus de 75 pays, ainsi que plus de 40 observateurs qui ne font pas partie de la société civile, dont des représentants gouvernementaux, des fondations et des organisations internationales, participeront aux Journées de la société civile du FMMD.

Cette participation reflète les points suivants :

* Une parité presque parfaite de **1/1** entre les sexes.
* Plus de **20 %** de nos participants sont des délégués de la jeunesse âgés de moins de 35 ans.
* **55** réseaux régionaux, nationaux et thématiques actifs dans le domaine de la migration et du développement à l’échelle planétaire.
* Près de **42 %** des participants de la société civile sont des migrants, des réfugiés ou des membres de la diaspora (définis comme des migrants ou des enfants ou petits-enfants de migrants), et **44 %** des délégués travaillent pour une organisation dirigée par des migrants.
* Parmi les ONG, celles qui sont liées aux migrants ou à la diaspora prédominent (**30 %),** avec un nombre à peu près égal d’ONG pour la défense des droits de l’homme et pour le développement (**25** et **24 %** respectivement). Le restant est réparti entre les syndicats et les organisations de travailleurs (**13 %**), les groupes de jeunes (**5 %**), le monde universitaire (**2 %**) et les représentants du secteur privé (**1 %**).

**Structure et programme des Journées de la société civile**



Avec la participation de la société civile

Les Journées de la société civile du FMMD auront lieu la première semaine de décembre et marqueront le lancement de la « Semaine de la migration de Marrakech », à savoir huit jours d’événements et d’activités qui aboutiront à la conférence intergouvernementale sur l’adoption du Pacte mondial pour les migrations. Le bureau de coordination de la CICM, en étroite collaboration avec le Comité de Piotage International, a défini la portée et le programme des Journées de la société civile, en tenant compte des événements liés à la Semaine de la migration.

De nouveau, les Journées de la société civile alterneront avec les Journées des gouvernements. Comme le montre le schéma ci-dessus, le programme pour les gouvernements commencera le mercredi 5 décembre par l’Espace commun, tandis que les Journées des gouvernements se tiendront les jeudi 6 et vendredi 7. Les Journées de la société civile (JSC) seront séparées : une première journée le mardi 4 décembre et une deuxième le jeudi 6 décembre (respectivement la veille et le lendemain de l’Espace commun).

Pour la première fois, tous les participants de société civile inscrits aux JSC sont invités par la Présidence marocaine à participer pleinement aux plateformes pour les partenariats et à la session plénière de clôture, qui aura lieu le 7 décembre, lors de la deuxième Journée des gouvernements du FMMD. Cette participation, en plus du programme conjoint avec les gouvernements dans l’Espace commun, constitue une reconnaissance importante du rôle que joue la société civile dans ces processus, conformément au troisième point des Recommandations de la société civile pour l’avenir du FMMD.

L’organisation de cette année nous permet de placer bien plus fortement l’accent des discussions de la première JSC sur la préparation de la voix collective de la société civile et sur l’interaction avec les États dans l’Espace commun. La deuxième journée peut alors offrir un espace pour se tourner vers l’avenir, à la fois vers le reste de la semaine et au-delà, et pour planifier les prochaines étapes du plaidoyer et de l’action de la société civile.

**Journées de la société civile :**

* **Jour 1, journée des recommandations** : les discussions porteront sur l’élaboration de recommandations essentielles à l’intention des gouvernements. Les principales conclusions de chaque séance alimenteront directement les sessions de réflexion correspondantes de l’Espace commun (à confirmer).
* **Jour 2, journée des engagements** : les discussions porteront sur la préparation du reste de la Semaine de la migration, ainsi que sur les engagements de la société civile à court et à moyen terme.

**Le programme des Journées de la société civile [voir l’annexe 1 ou cliquer** [**ici**](http://www.madenetwork.org/civil-society-days-2018-0) **pour le programme le plus récent]**

Les Journées de la société civile du FMMD 2018 comprendront un ensemble de sessions plénières, de séances de travail interactives parallèles, de sessions spéciales et d’espaces d’échanges, ainsi que de nombreux événements parallèles. Chacune des séances de travail réunira des groupes d’environ 60 à 90 délégués de la société civile, ainsi qu’un nombre plus restreint d’observateurs supplémentaires. Les séances de travail s’articuleront autour de quatre grands thèmes, tous directement liés aux recommandations des Journées de la société civile du FMMD 2017 à Berlin et au document « Maintenant et comment : DIX ACTES pour le Pacte mondial » qui en a résulté, ainsi qu’à la version définitive du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

**Structure des Journées de la société civile 2018**

|  |  |
| --- | --- |
| Jour 1OBJECTIFS DE LA JOURNÉE DES RECOMMANDATIONS* Identifier les limites et les fondamentaux liés au thème, et relever, le cas échéant, les progrès ou les obstacles rencontrés dans le cadre des négociations du Pacte mondial.
* Étudier des moyens constructifs ou novateurs d’aborder les thèmes, en réunissant des exemples de pratiques et de partenariats qui s’attaquent à des problèmes liés au thème et sont considérés comme difficiles à mettre en œuvre
* Préparer ensemble des recommandations, des messages et des actions relatifs aux thèmes à présenter aux gouvernements dans l’Espace commun et au-delà.
 | Jour 2OBJECTIFS DE LA journée des engagements* Continuer à partager des connaissances, des enseignements et les priorités/défis actuels pour les acteurs de la société civile dans leurs différents environnements sectoriels ou nationaux.
* Débattre d’une stratégie grâce à laquelle la société civile pourrait faire des progrès sur les problèmes du thème en matière de politique et de mise en œuvre. Préparer des messages pour les gouvernements pendant la Semaine de la migration et au-delà.
* Débattre de la stratégie à adopter par la société civile après Marrakech pour collaborer efficacement avec les gouvernements dans la phase de mise en œuvre et au-delà, à l’échelle sous-nationale, nationale, régionale et mondiale.
* Discuter des responsabilités de la société civile dans la mise en œuvre du PMM et de la manière de garantir une approche coordonnée qui s’appuie sur la dynamique actuelle.
 |

MÉTHODOLOGIE

**A. Séances de travail parallèles : après-midi, jour 1 (4 décembre) et matin, jour 2 (6 décembre).**

Les séances de travail des deux Journées de la société civile seront organisées autour de quatre thèmes :

Thème 1 : **les actions répondant aux facteurs de déplacement forcé, notamment le changement climatique et la dégradation de l’environnement.**

Thème 2 : **les actions destinées à assurer un transit, une entrée, un accueil et un retour sûrs, dignes et respectueux des droits.**

Thème 3 : **les actions garantissant un travail décent, les droits des travailleurs et un recrutement équitable.**

Thème 4 : **les actions assurant l’intégration sociale, économique et politique des migrants dans les communautés.**

Les séances de travail seront en grande partie organisées autour des objectifs du Pacte mondial pour la migration qui se rapportent plus spécifiquement au thème donné. En même temps, les discussions prêteront également une grande attention aux domaines liés au Programme 2030, à d’autres aspects du programme du FMMD (tels que l’Espace) et aux autres mouvements de la société civile tout au long de la Semaine de la migration de Marrakech, et de manière plus générale. [[1]](#footnote-1)

La traduction sera disponible en anglais, en français et en espagnol

*Questions pour guider les groupes de travail :*

Outre les points spécifiques ci-dessus, les participants seront invités à garder à l’esprit les questions suivantes tout au long des séances de travail :

**Jour 1 : Journée des recommandations**

1. Quels sont les trois messages prioritaires concernant ce thème qui doivent être communiqués le lendemain aux gouvernements et aux autres parties prenantes dans l’Espace commun ?
2. Quelles bonnes pratiques ou quels partenariats entre plusieurs parties prenantes répondent, ont répondu ou pourraient répondre aux défis liés à ce thème ?
3. Quelles politiques et pratiques existantes sont contre-productives pour répondre aux défis liés à ce thème, et existe-t-il des moyens de les améliorer ?
4. Quel résultat essentiel lié à ce thème devrait être atteint avant la première réunion du Forum international d’évaluation des migrations en 2022 ?
	* Quelles sont les principales parties prenantes concernées pour atteindre cet objectif ?
	* Quelles sont les premières mesures à prendre pour mettre en œuvre ce changement ?

**Jour 2 : Journée des engagements**

1. Quels enseignements des discussions avec les gouvernements lors de l’Espace commun renseignent/influencent la stratégie de la société civile sur ce thème ?
2. Comment la société civile a-t-elle joué ou pourrait-elle jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de ce thème, en rapport avec les objectifs du Pacte mondial et d’autres engagements mondiaux ?
3. Quels sont les structures, les réseaux et les initiatives actuels de la société civile qui travaillent sur ce thème et comment pouvons-nous nous associer à d’autres mouvements pour amplifier notre voix et accroître notre impact ?
4. Quelle(s) action(s) collective(s) essentielle(s) de la société civile liée(s) à ce thème conviendrait-il d’entreprendre en 2019, au cours de la première année d’application du Pacte mondial, et à quel niveau ?

*Rapporteurs de la séance de travail et lien avec l’Espace commun*

Chaque session de travail désignera jusqu’à deux rapporteurs qui rempliront un document type afin de 1) préparer les messages de la société civile pour l’Espace commun après la première JSC et 2) faire remonter les informations à la session plénière au terme de la deuxième JSC. Les responsables de la session désigneront en outre un délégué qui fera le point sur la session de l’Espace commun lors de la séance de travail du deuxième jour.

1. Voir l’annexe 1 pour un récapitulatif détaillé des thèmes. [↑](#footnote-ref-1)